

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 32 (1985)
Heft: 10

Artikel: L'interview
Autor: Bratschi, Heinz / Müller, Heinz W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-367398>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Interview

Dans l'interview ci-après, Monsieur Heinz Bratschi, conseiller national, socialiste, de Berne, plaide en faveur d'une prolongation de la durée de l'instruction dans la protection civile. C'est parce qu'il quittait ses fonctions de chef local de Berne et de président de l'Union pour la protection civile du canton de Berne, que M. Bratschi a accordé cette interview à M. Heinz W. Müller, rédacteur de la revue *Protection civile*. «Ce qui manque aujourd'hui à la protection civile, c'est un profil», voilà ce que constate le membre le plus ancien du gouvernement de la ville de Berne (conseil communal). Bien que Monsieur Bratschi se retire des deux fonctions ci-dessus de la protection civile, il entend continuer à défendre, à l'avenir, au Parlement fédéral, cet important pilier de notre défense générale.

Protection civile: Monsieur Bratschi, durant onze ans, en votre qualité de conseiller communal (autorité exécutive de la ville de Berne), vous avez assumé la charge de chef local; par ailleurs, durant seize ans, vous avez occupé la fonction de président de l'Union pour la protection civile du canton de Berne. Vous avez quitté ces deux postes à la fin de l'année passée, respectivement avant les vacances d'été 1985. En avez-vous assez de la protection civile?

M. Bratschi: Absolument pas. La protection civile est un domaine important, non pas seulement dans son aspect de prévoyance en matière de conflit ou de préparation de la défense de notre pays, mais encore en temps de paix, en particulier en cas de catastrophe. Non, je ne suis pas saturé de la protection civile. J'ai été fasciné de pouvoir participer à la phase d'extension de la protection civile. Mais il m'a semblé que le moment était venu de me placer quelque peu en retrait, pour

deux raisons: d'une part je viens d'avoir 60 ans, ce qui me contraint de quitter la protection civile, et d'autre part, les dispositions d'exécution de l'organisation de la commune de Berne ont récemment été modifiées, en ce sens que la protection civile est à nouveau subordonnée à la Direction de la police. Voilà pourquoi, en ma qualité de directeur de la Santé et des affaires sociales de la Ville fédérale, le temps me paraît venu de résilier mes deux mandats.

“ En effet, si l'on n'est plus étroitement associé à la protection civile, il convient également de ne plus occuper le poste de président d'une section de la protection civile. ”

Vous venez de mentionner l'engagement de la protection civile en temps de paix. Vous semble-t-il qu'il s'agit là d'un objectif important?

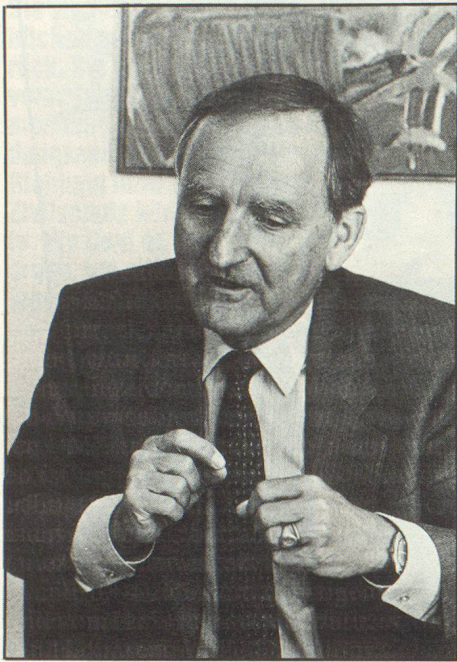
Certainement. Jusqu'ici on n'a pas pu éprouver l'engagement de la protection civile dans des cas de catastrophes, bien que nous ayons déjà de la pratique en divers endroits. Nos organisations n'ont cependant que

trop peu d'expérience, car elles n'ont pas encore été engagées dans des cas de catastrophes aussi souvent que nous l'aurions souhaité. Mais cette expérience leur vient progressivement grâce à la formation. Chaque nouvelle création – et la protection civile en est une – nécessite des années pour atteindre un juste degré d'organisation, et même dans ce cas-là, on ne peut pas prétendre avoir tout réglé. Il en va de même pour l'armée. A cet égard, il convient de souligner que l'armée est vieille de plus de cent ans, alors que la protection civile n'a qu'un quart de siècle. Pour faire la protection civile, il a fallu partir de rien et concevoir quelque chose de nouveau. C'est un point dont il faut toujours tenir compte.

Il est apparu ces derniers temps que la protection civile ne jouissait pas nécessairement d'une grande popularité. C'est d'ailleurs pourquoi seul un très petit nombre de parlementaires s'engage pour ce pilier important de la défense générale. Il en va autrement pour les militaires qui disposent au Parlement d'un véritable groupe de pression.



D' Heinz Bratschi (Photos: H. U. Trachsel)



Vos constatations sont entièrement exactes. En effet jusqu'ici, la protection civile n'est pas parvenue à se profiler aussi bien que l'armée, tout simplement parce que les temps d'instruction sont trop courts pour que l'être humain ne ressente durablement. La chose est différente à l'armée: il y a des unités et par conséquent, un esprit de corps ou un sentiment d'appartenance de chacun à l'égard de l'ensemble. Or c'est justement cette identification institutionnalisée qui n'est pas possible dans la protection civile, en raison de la durée trop brève des temps d'instruction. Voilà pourquoi le moment est venu de parler de la durée de l'instruction. J'estime que celle-ci est beaucoup trop courte.

« Si nous entendons arriver à quelque chose dans la protection civile, nous devons absolument allonger les temps d'instruction, à défaut de quoi nous resterons en deçà des objectifs définis. »

Il faut réaliser ce postulat si nous voulons amener la protection civile peu ou prou au niveau de l'armée sur le plan de la considération et de la codification.

Envisagez-vous de faire une intervention à ce sujet au Parlement?

La prolongation de la durée de l'instruction exige une modification de la loi sur la protection civile. Il serait peu sage, dans la situation actuelle, de prendre une telle initiative, car le risque d'échec me paraît trop grand pour le moment. Ce serait par conséquent rendre un mauvais service à la protection civile que d'agir.

Je voudrais revenir à une question ci-dessus: pourquoi y a-t-il si peu de parlementaires qui s'engagent en faveur de la protection civile? Est-ce que parce qu'il n'y a guère de suffrages à gagner aux élections?

Malheureusement, la protection civile n'est pas très populaire aujourd'hui. De nombreux politiciens estiment à tort qu'un engagement en faveur de la protection civile peut leur faire perdre des suffrages lors des élections. Je m'inscris à faux contre cette idée:

« Le mandataire du peuple qui s'engage uniquement en faveur de questions à caractère populaire, finit par perdre la considération de ses électeurs. »

Dans tous les cas, il arrivera bien un jour où prévaudra l'idée selon laquelle la protection civile n'est pas une institution agressive, mais bien une organisation destinée à protéger la population civile.

Précisément! Des films diffusés récemment dans le cadre des quarante ans du souvenir de la bombe atomique d'Hiroshima ont provoqué des discussions sur la protection civile. Je pense en particulier au film de la BBC intitulé «Le soleil noir» qu'a programmé la télévision suisse. Nombreux sont les gens que ce film a «insécurisés» davantage encore. Ils font confiance aux scientifiques, lorsque ceux-ci affirment que la protection civile n'est qu'une illusion dangereuse, l'illusion de croire qu'il serait possible de survivre à une guerre atomique et de continuer de vivre ensuite. Que répondez-vous à ces gens?

Il y a toujours eu des bons et des mauvais prophètes. Qui peut nous prédire aujourd'hui les dangers auxquels sera exposée la population en temps de guerre ou de paix? Vers la fin de la Première Guerre mondiale, les belligérants ont employé des gaz toxiques, qui ne furent pas utilisés lors de la Seconde Guerre mondiale. La Seconde Guerre mondiale s'est achevée par l'éclatement de deux bombes atomiques. Qui peut nous dire si, lors d'une troisième guerre mondiale – que nous espérons tous éviter – il sera fait à nouveau usage de l'arme nucléaire? La question n'est à tout le moins pas résolue. En effet, d'autres experts sont d'un avis différent, ils pensent que les conflits se régleront autrement, de façon plutôt locale. Les tensions qui existent entre l'Est et l'Ouest

peuvent se transformer également en des conflits entre le Nord et le Sud.

« Qui peut d'ores et déjà nous dire que nous aurons besoin de la protection civile dans chaque cas de conflits? Il se pourrait très bien que nous devions faire appel à la protection civile bien davantage en temps de paix, et pas uniquement en raison des centrales atomiques. »

Dans ce domaine d'ailleurs, le danger me paraît relativement faible. Ce qui me donne de plus grandes craintes, ce sont les innombrables sources de dangers chimiques que recèlent les fabriques et les déchets. Il y a là un potentiel de menace bien plus grand. Seveso n'a constitué qu'un accident limité, il a été suivi par d'autres, plus importants, en Inde et en Amérique. Cela peut également arriver en Suisse. Et pour faire face à de telles situations, nous devons avoir des gens qui sont formés à cet effet et, parmi eux, également des membres de la protection civile, qui peuvent intervenir lors de catastrophes d'envergure, s'ils ont été instruits en conséquence. Actuellement, on doit faire appel à l'armée dans ce genre de situation qui, en principe relève pourtant de la protection civile.

Nul ne conteste que la protection civile constituerait, principalement en cas de guerre conventionnelle, un moyen de protection dont l'importance n'est plus à démontrer. Il est clair également que nos installations de protection ne pourraient avoir qu'un effet limité lors d'un holocauste atomique. Mais les avis sont partagés s'agissant du cas où, n'ayant pas reçu de plein fouet une bombe atomique, la Suisse serait victime uniquement des retombées radioactives. Etes-vous toujours convaincu de l'efficacité de nos abris, face à une telle situation?

« Je suis fermement persuadé que notre protection civile ne manquerait pas d'efficacité contre les effets d'armes atomiques tactiques. »

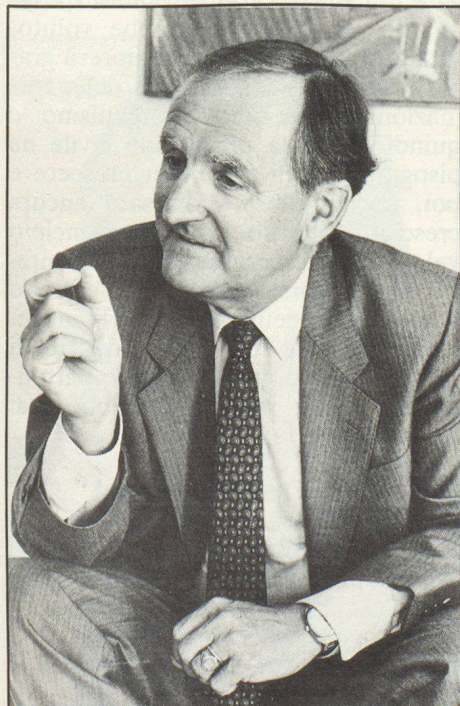
D'ailleurs nous devons constater que nous ne constituons vraisemblablement pas un objectif d'attaque prioritaire; il ne faut pas trop nous surestimer. Le peuple suisse est en outre d'autant mieux protégé qu'il dispose d'une armée forte. L'histoire a en effet toujours démontré que les pays les plus menacés sont ceux ou, faute

de défense organisée, il existe un vide militaire. Nous oublions également l'effet de dissuasion que constitue la protection civile. Si un ennemi quelconque veut nous lancer un ultimatum quel qu'il soit, il risque de rater complètement son but, en raison des moyens de protection dont nous disposons. En effet, lorsque le peuple suisse s'enterre comme une taupe, la menace atomique perd une grande partie de sa valeur.

Vous êtes un initié de la protection civile et vous possédez en cette matière une grande expérience pratique. Dans l'une de vos précédentes réponses concernant la durée de l'instruction, vous avez déjà indiqué quelle direction doit, selon vous, prendre désormais la protection civile. Dans quel domaine faut-il encore agir?

«Ce qui manque actuellement à la protection civile, c'est un profil précis. Pour de nombreux citoyennes et citoyens, la protection civile apparaît comme quelque chose de confus.»

Voilà pourquoi nous devons nous attacher à donner à la protection civile un visage clair aux yeux de toute la population. Comme je l'ai déjà dit, nous ne pourrions y parvenir que si le peuple est intégré à la protection civile davantage que par le passé, et cela implique simplement que l'on allonge la durée de l'instruction. Cela nécessite que nous passions au système de «l'auto-instruction», comme le fait l'armée, ce qui constitue un mot d'ordre du moment, compte tenu de l'état qualitati-



vement et quantitativement insatisfaisant des cours de répétition de la protection civile. Il faudrait également allonger la durée d'incorporation à la protection civile, si l'on veut promouvoir «l'esprit de corps», car les dix années de protection civile que doivent faire habituellement les personnes incorporées dans l'armée sont insuffisantes.

«A mon avis, il serait indiqué de transférer les soldats dès leur 45^e année dans la protection civile. En effet, à cet âge les cours de répétition qu'ils doivent faire à l'armée ne leur apportent en fait plus rien.»

Par contre, ces mêmes hommes peuvent servir durant quinze ans pleins dans la protection civile, ce qui apporte beaucoup non seulement à la protection civile, mais encore à eux-mêmes. De la sorte, ce serait en définitive l'image de la protection civile qui en profiterait.

S'agissant de «l'autoinstruction», la Confédération prévoit, dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre elle et les cantons de procéder, avec effet au 1^{er} janvier 1986, à des réductions massives des indemnités allouées aux instructeurs à temps partiel. Ces réductions devront être compensées par les cantons ou les communes, ou ne pourront pas du tout être compensées. Qu'avez-vous à dire de ces mesures d'économie?

Je n'en ai pas encore connaissance, mais il me semble que c'est un exemple de plus pour démontrer à quel point on méconnaît l'importance de la protection civile, aussi bien à l'échelon fédéral que sur les plans cantonal et communal. La protection civile se trouve toujours reléguée en deuxième ou troisième priorité. L'exemple que vous venez de citer concernant l'indemnité des instructeurs de milice démontre apparemment comme on évalue mal la situation sur le plan fédéral, sans quoi on ne pourrait pas simplement se débarrasser de ce problème en le renvoyant aux collectivités inférieures. Si la Confédération «ferme les robinets» et si les cantons font de même, ce seront tout simplement les communes qui en souffriront, elles qui sont, il est vrai, les principales responsables de la protection civile. Cela touchera davantage en tout cas les villes importantes comme Berne, qui sont fortement mises à contribution et doivent déjà faire face à des tâches si importantes que la protection civile reste en seconde priorité.

Quels sont vos pronostics pour la protection civile?

Je suis convaincu que la protection civile évoluera de façon positive au cours des prochaines années et des prochaines décennies. Il en sera ainsi avant tout si nous créons les conditions que j'ai mentionnées ci-dessus pour renforcer les liens unissant la population à la protection civile. Si chaque citoyen est appelé à déployer une activité effective pour la protection civile et non pas seulement servir durant deux ou trois jours, alors la protection civile deviendra quelque chose qui va de soi et obtiendra la juste place qui lui revient. Elle ne sera plus considérée uniquement comme un moyen de prévention en cas de guerre, mais également comme une organisation d'aide à la population par la population, car dans les cas graves, il n'y aura en définitive personne d'autre pour prendre en charge la population civile.

Permettez-moi de vous poser encore une question interne à l'association: selon vous, dans quel domaine l'Union suisse pour la protection civile devrait-elle, ces prochains temps, déployer ses activités?

«Il est important – et vous l'avez d'ailleurs fait dans votre campagne d'annonces publicitaires – de souligner toujours l'engagement de la protection civile en temps de paix.»

Comme je l'ai déjà relevé, le potentiel des dangers est si grand en temps de paix, que même dans un cas de catastrophe chimique ou analogue de moyenne importance, les corps de police et de sapeurs-pompiers ne disposeraient pas d'effectifs suffisants. Comme nous ne pouvons pas étendre sans fin ces organisations régulières, nous devons préparer la protection civile à faire face à ce genre de situation extraordinaire.

Ensuite, il me semble important d'accroître sensiblement le nombre de membres de l'association, afin que nous puissions avoir un écho plus grand encore dans le public. Ce sont les chefs locaux qui devraient assumer cette tâche et faire de la réclame en faveur de l'Union suisse pour la protection civile. La période actuelle est très favorable à cet effet. Enfin, l'USPC devrait faire davantage dans ses sections pour le perfectionnement.